

lé de l'institut monastique comme étant celui que l'auteur avoit embrassé, a donné lieu à des objections d'un autre genre (a); mais elles cessent dès le moment qu'on fait attention, que l'état monastique est très-fréquemment confondu avec celui des chanoines réguliers, dont la discipline, la retraite & la maniere générale de vivre est très-rapprochée de celle des moines (b). Le savant dissertateur prouve cette assertion par divers passages des autres ouvrages de Thomas à Kempis, que les Gersenistes reconnoissent pour être de lui, & où il se sert fréquemment des mots *monachus*, *vita monastica*, &c, en parlant à ses confreres. D'où il conclut que dans ces siècles sur-tout, les chanoines réguliers & les autres religieux étoient souvent désignés par le nom général de *monachi* (c).

M^r. Valart a cru voir entre le traité de

(a) *Quid retribuam pro gratiâ istâ? Non enim omnibus datum est ut omnibus abdicatis sæculo renuntient & monasticam vitam assumant.* l. 3. c. 8. *Vita boni monachi crux est, sed dux paradisi.* l. 3. c. 56.

(b) *Vitam agere monasticam dicebantur quicumque rerum sæcularium vanitatem fugientes in monasterio sub arctiori disciplinâ vivebant, silentium ac solitudinem amabant, seque totos exercitiis religiis consecrabant.* Disp. crit. p. 44.

(c) Cette observation quoique très-vraie n'empêche pas que je n'aie eu grand tort de dire que les religieux de St. Benoit, administrateurs & pénitentiars de la Basilique de St. Paul à Rome, étoient des chanoines réguliers; j'ai eu plus tort encore de persister à dire que cela